



Procès-verbal du Conseil municipal - Commune de Ludesse

Mercredi 17 Juin 2026 à 18h00

Date convocation	Nombre conseillers en exercice	Nombre conseillers présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents excusés	Votants
11/06/2026	11	10	1	0	11

Présents : LAVELLE MALSANG Lionel (Président), MARTIN Laure, CHAUVET Alexandre, COUFORT Manon, GUIEZE Damien, MADER Rémi, COTE Mathieu, CUROT Doriane, MARAIS René, CHABAUD Delphine.

Absents ayant donné pouvoir : VIALARD Evelyne donne pouvoir à CUROT Doriane

Laure MARTIN est nommée secrétaire de séance.

1. - Approbation du procès-verbal du 24 Avril 2026

VOTE : 11	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :	1
-----------	--------	----	----------	--------------	---

2. - Désignation d'un correspondant défense

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné par le maire pour incarner, au sein de la commune, le lien entre les forces armées et la Nation. Début d'année 2026, ses missions, son statut et l'animation du réseau ont été modernisés et revalorisés.

Le rôle et les missions du correspondant défense sont :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

Les correspondants défense sont accompagnés par leur délégué militaire départemental.

Monsieur le maire propose la candidature de Mme MARTIN Laure ;

VOTE : 11	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	--------	----	----------	--------------

3. - Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales (2 listes siégeant au conseil municipal)

CONSIDERANT que dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges

au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, participent à la commission de contrôle des listes électorales :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

VU articles L.19 et R.7 du Code électoral,

Le Conseil Municipal, PROPOSE la liste suivante :

MADER Rémi

VIALARD Evelyne

CUROT Doriane

Appartenant à la première liste « Ludesse Chaynat, nos villages notre avenir »

MARAIS René

CHABAUD Delphine,

Appartenant à la deuxième liste « Ensemble pour nos villages »

VOTE : 11	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	--------	----	----------	--------------

4. - Désignation d'un référent chenilles processionnaires et protection des populations contre les nuisibles

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'arrêté préfectoral du 29/04/2026 relatif aux chenilles processionnaires du pin et du chêne précise dans son article 8 que les collectivités territoriales sont incitées à désigner sur leur territoire, des personnes qui après formation, deviendront des référents territoriaux chenilles processionnaires ou multi-espèces.

Leur rôle sera de :

- Repérer la présence de ces espèces ;
- Participer à leur surveillance ;
- Informer les personnes concernées sur les moyens de gestion adaptés ;
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces moyens ;
- Partager des informations avec le coordinateur régional.

Ces référents peuvent voir leurs missions étendues à plusieurs espèces à impact sur la santé telles que : le moustique tigre, les ambrosies, les tiques,

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées ;

M. COTE Mathieu est désigné.

VOTE : 11	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	--------	----	----------	--------------

5. - Tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022/04/08 du 28 juin 2022, décidant de fixer le prix de vente des repas enfant de la cantine à 4,20 euros l'unité (à compter du 01 juillet 2022).

Le tarif spécifique adulte a été fixé à 5,30 euros par délibération n° 2023/04/04 du 21 novembre 2023, (à compter du 01 janvier 2024).

La contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas a été fixée à 0,50 euros par délibération n°2021/02/05 du 13 avril 2021.

Suite à la réception de la révision des tarifs, de notre fournisseur API Restauration, le taux d'actualisation après négociation a été fixé à 1,37 % à compter du 01/09/2026.

Pour rappel, le taux d'actualisation à compter du 01/09/2025 était de 2%, sans qu'aucune augmentation ne soit répercutée sur le prix de vente du repas.

Monsieur le maire propose donc d'augmenter les prix de vente des différents repas, à compter du 06 juillet 2026 (date d'achat par les familles) comme suit :

Catégorie de repas	Prix de vente
Repas enfant	4.35 euros
Repas adulte	5.45 euros
Contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas	0.5 euros

Précise que le tarif sera révisé suivant le taux d'actualisation du fournisseur, chaque année.

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :

6. - Tarif location des salles

Monsieur le Maire informe le Conseil des différents tarifs communaux et notamment ceux des locations de salle.

Les tarifs sont actuellement fixés comme suit :

OBJET	TARIF	
Location de la salle de Motricité	300 EUROS W.End	175 € / jour
Caution	600 €	600 €
Gratuit pour les associations		
Location de la salle de Chaynat	100 EUROS W.End	50 € / jour
Caution	200 €	200 €
Gratuit pour les associations		
Pas de réservation pour manifestation en soirée.		

- Considérant les charges d'électricité lors des locations (chauffage, utilisation du lave-vaisselle, four...), il convient de revoir le tarif des locations de salle.

VOTE : 11 POUR : CONTRE : 9 ABSTENTION : 2

Augmentation refusée.

7. - Suppression de la participation communale au transport scolaire – trajet Chaynat Ecole de Ludesse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 17 juin 2011 décidant d'attribuer, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, une participation à hauteur de 50 €uros par élève transporté sur le circuit 121 Chaynat – Ludesse et domicilié sur la Commune de Ludesse, sauf à partir du 3^{ème} enfant dont la participation familiale est remboursée aux familles par le Conseil Général.

Suite à la mise en place par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à compter de l'année scolaire 2015-2016, d'une tarification solidaire (prenant en compte le niveau de ressources des familles) pour les transports scolaires des élèves demi-pensionnaires et externes pour les écoles primaires, les collèges et les lycées publics et privés, le Conseil Municipal par délibération n°2015/05/10 du 24 novembre 2015 a précisé que le montant de la participation communale sera établi sur la base de 35% du coût du transport réellement engagé par les familles pour l'élève considéré, dans la limite de 50 €uros par enfant.

Il est précisé que le conseil départemental n'accorde plus la gratuité à partir du 3^{ème} enfant transporté.

5 enfants domiciliés à Chaynat utilisent le transport scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation n'a pas été prévue au budget primitif 2026 et propose au conseil municipal de supprimer la participation de la commune au transport scolaire.

VOTE : 11	POUR :	1	CONTRE :	7	ABSTENTION :	3
-----------	--------	---	----------	---	--------------	---

Suppression de la participation refusée.

8. Convention entre la mairie de Champeix et la mairie de Ludesse pour la mise à disposition d'une balayeuse avec chauffeur

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de recourir à l'intervention d'une balayeuse pour nettoyer les rues de la commune.

La commune de Champeix est favorable au prêt de sa balayeuse avec chauffeur pour effectuer ce nettoyage à raison de deux fois par an minimum (mois : Septembre - Avril). Cette intervention représente un coût de 400 €uros la journée (durée d'acheminement compris). Il pourra être envisagé des interventions supplémentaires sur demande écrite de M. Le Maire ou de son représentant.

VOTE : 11	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	--------	----	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion création zones 30 dans les villages : Route d'Olloux – Chemin de la Saigne et autres rues

* Se renseigner sur la législation au niveau de la signalisation

- * Comment on le signale : Panneaux – Peintures....
- * Qui le fait respecter : Se renseigner

- Projet travaux Atelier communal, cloches de l'église de chaynat.

1- Atelier Communal :

- * Devis en cours
- * Demande de Subvention au FIC (Fonds D'Investissement Communal) = demande de 23 000 € (Portail roulant – Dalles – Electricité – Plomberie)

2- Cloches de l'Eglise de Chaynat :

- En cours pour électrifier la pendule et les cloches

- Travaux sur une parcelle boisée rue de la Condamine, soumise à la réglementation des boisements.

- * Demande faite à la police de l'eau : Faire Appel à la candidature pour déboiser et garder le bois.
- * Faire rapidement la sécurisation du puits
- * Demande pour curer l'ancien lavoir de chaynat

- Recrutement adjoint technique :

- * Début de Christophe CASTINEL depuis le 10/06/2026 en binôme avec Christian CROS jusqu'au 25 Juin 2026 (date de départ de Christian CROS).

- Recensement de la population 2027 – Nomination coordonnateur communal (un élu ou un agent communal) :

- * Lancement à l'appel à candidature auprès des habitants

- Référent RGPD (pour appui et accompagnement à la secrétaire de mairie – entretien de suivi avec datavigiprotection) – connaissance informatique, sensibilisation à la protection des données

- * Delphine CHABAUD

- Référents APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) – Vigicrues : liste d'appel d'élus pour recevoir les alertes (mairie – maire + 1 ou 2 élus)

- * Damien GUIEZE

-Logement 6 rue du Chazelet : Amélie BERNONVILLE

-Demande de logement pour l'école de Chaynat – devra être validée ou non dans les semaines qui arrivent.

-Isolation : tous les bâtiments pour 1 € par bâtiment – expertise doit se réaliser.

-Demande de l'APE pour le 26 Juin : Eclairage public jusqu'à minuit + Fermeture de la moitié du parking

-Lavoir de Chaynat : demande faite auprès des Bâtiments de France concernant les matériaux à utiliser

-Vendredi 12 juin 2026 : Taille des Sureaux sur Chaynat

-Eau cimetière de Ludesse : Prévoir d'enterrer un bergataire pour alimenter le nouveau cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 21minutes.

La secrétaire de séance,
Laure MARTIN

Le Maire,
Lionel LAVELLE-MALSANG